

Département des
Pyrénées-Orientales

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE

Arrondissement de :
Céret

N°2014/34

Canton de :
Prats-De-Mollo

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **1**
Sous-Domaine :
1.2

Séance ordinaire du Conseil Municipal du seize octobre deux mille quatorze à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Agnès PARAYRE

Objet :
Commission
ouverture de pli
Multiple-rural

Présents : Mesdames DEMOULIN Pierrette, MONIE Danielle, MARGALEF Marie-Andrée, Messieurs CAPALLERA Jean-Paul, JUANOLE Michel, FIGA Georges.

Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Madame MONIE Danielle.

Le nombre de
conseillers
municipaux en service
est de : Sept

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, en vue de l'ouverture des plis concernant le choix du gérant du multiple-rural, suite à l'avis d'appel à concurrence paru dans le journal l'Agri décide la création d'une commission.

CONVOCAION C.M
EN DATE DU :
11 octobre 2014

La composition de la commission est celle-ci :

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17/10/2014

*Madame le Maire, PARAYRE Agnès,
Monsieur JUNAOLE Michel,
Madame MONIE Danièle.*

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 17/10/2014

*Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION

S/PREFECTURE LE : Lamanère, le 17 octobre 2014

Le Maire,
Agnès PARAYRE

PAR PUBLICATION
LE :

Accusé de réception Préfecture du
N°

PAR DELEGATION
LE :
(signature)
Prénom Nom

